

Stratégie de réouverture des ERP et des activités regroupement du public

	PHASE 1 à partir du 19 MAI	PHASE 2 à partir du 09 JUIN	PHASE 3 à partir du 30 JUIN
Ouverture des ERP	Intérieur : Capacité 35% configuration assis (non debout)	Intérieur : Capacité 50% configuration assis (non debout)	Intérieur : Capacité 100%
	Pas de restauration possible	Restauration possible 6 par table	Plus de jauge
	Salle des Fêtes : max 68 personnes Salle Rossignol : max 37 personnes	Salle des Fêtes : max 97 personnes Salle Rossignol : 53 personnes	
	Extérieur : Capacité 35% assis (non debout)	Extérieur : Capacité 65% assis (non debout)	Extérieur : Capacité 100%
	Restauration possible repas assis et 6 par table	Restauration possible repas assis et 6 par table	Plus de jauge
Chapiteaux	jauge de 35% de l'effectif autorisé	jauge de 65% de l'effectif autorisé	Plus de jauge
SPORTS de plein air (stade)	uniquement sport sans contact (publics prioritaires sans restriction de pratiques) groupe de 10 personnes maximum spectateurs : jauge de 35% de effectif autorisé	sport avec contact tout public groupe de 25 personnes hors compétition 500 personnes en compétition spectateurs : jauge de 65% de effectif autorisé	Plus de jauge
SPORTS couverts	uniquement publics prioritaires, mineurs, périscolaire et extrascolaire sans restriction de pratiques spectateurs : jauge de 35%	sport sans contact tout public jauge de 50% de l'effectif autorisé spectateurs : jauge de 50%	Sport avec contact autorisé Plus de jauge
Bibliothèque	jauge de 8 m ² par personne	jauge de 4 m ² par personne	100% de l'effectif autorisé
RESTAURANTS	Fermeture en intérieur	intérieur capacité 50% configuration assis (non debout) table de 6 personnes	Plus de jauge
	ouverture en terrasse capacité 50% assis table de 6 personnes	en terrasse capacité 100% assis table de 6 personnes	plus de limitation
COUVRE-FEU	21 H	23 H	Plus de couvre-feu
Rassemblement	en extérieur limité à 10 personnes	en extérieur limité à 10 personnes	plus de limitation
Protocole sanitaire à respecter (respect des gestes barrières)			